

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
☎ 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 26 MARS 2010

MEMBRES PRÉSENTS : *Tous les conseillers en exercice sauf :*
M. Cyrille MONGELLAZ qui donne procuration à Monsieur Gérard ROSTAING
M. Michel LAURENT qui donne procuration à Madame Audrey ABACCUCCIO
M. Patrick CARQUILLAT qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude PASQUIER
M. Alain DEPARCY qui donne procuration à M. Jean VERNEY

Mme Claude CARRAZ est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ *Convention SAEM MAURIENNE EXPANSION / COMMUNE – Année 2010*
- ✓ *Demande de report d'échéance pour RENOUVEAU PORTE BRUNE LES KARELLIS*
- ✓ *Participation à l'entretien des sentiers touristiques*
- ✓ *Programme 2010 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional et/ou du Conseil Général*
- ✓ *Adhésion au contrat des stations moyennes au titre des sites isolés pour la période 2010/2013*
- ✓ *Demande de reclassement de l'office du tourisme des KARELLIS en catégorie 3 étoiles*

Le Conseil Municipal donne son accord.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2010. Le Conseil Municipal maintient donc les taxes comme suit :

✚ <i>Taxe d'habitation :</i>	<i>2,84 %</i>
✚ <i>Taxe foncier (bâti) :</i>	<i>7,78 %</i>
✚ <i>Taxe foncier (non bâti) :</i>	<i>48,77 %</i>
✚ <i>Taux relais :</i>	<i>8,72 %</i>

BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2010 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 3 814 694,00 €**
- **Section d'investissement : 3 597 154,00 €**

Le Conseil Municipal vote le montant des subventions dont le montant s'élève à la somme de :
41 639,02 €

BUDGET PRIMITIF 2010 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif de l'exercice 2010 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable qui s'équilibre comme suit :

- **Section d'exploitation : 322 804,77 €**
- **Section d'investissement : 247 247,77 €**

PROGRAMME DES TRAVAUX 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des travaux prévus sur la Commune par la commission des travaux pour l'année 2010. Le Conseil Municipal approuve ces travaux.

CESSION DE TERRAINS POUR LA ROUTE DE CONTOURNEMENT D'ALBANNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition faite par certains propriétaires désirant céder gratuitement le terrain nécessaire à l'emprise de la voirie en échange d'une autorisation à se brancher sur les réseaux qui seront construits par la Commune. Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions, donne son accord et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA ROUTE DE CONTOURNEMENT D'ALBANNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une voirie de bouclage autour du village d'Albanne.

Le Cabinet GE-ARC a été mandaté pour une pré-étude avec le relevé topographique et étude sommaire de façon à envisager les acquisitions foncières à réaliser.

Le projet est maintenant finalisé : il comprend l'élargissement de la voie communale existante, la création d'une voie communale nouvelle ainsi que le rétablissement d'un chemin rural au village d'Albanne.

Le Cabinet GE-ARC a été missionné le 9 décembre 2009 pour assister la Commune de MONTRICHER-ALBANNE dans les acquisitions foncières.

Les démarches pour acquisition amiable entreprises par la Mairie ont été positives dans la partie création d'une voie nouvelle.

Par contre, elles n'ont pas abouties pour diverses raisons notamment, des successions non réglées dans les secteurs concernés par :

- la création d'une voirie de raccordement entre le chemin communal et le rond-point*
- l'élargissement de la voie communale du rond-point au départ de la route d'Albannette*
- le rétablissement du chemin rural*

Afin d'assurer la maîtrise foncière totale de l'opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et conjointe à une enquête parcellaire à l'encontre de tous les propriétaires concernés par la création d'une voirie de raccordement, l'élargissement de la voie communale et le rétablissement du chemin rural.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 12 voix pour et 3 abstentions,

après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **DECIDE** de réaliser les acquisitions des emprises concernées par le projet soit à l'amiable soit par voie d'expropriation
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet d'engager une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique sur cette opération conjointement à une enquête parcellaire à l'encontre de tous les propriétaires concernés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire :
 - à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition à l'amiable des parcelles ou emprises concernées et à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents, arrêtés, offres, mémoires, saisines...*
 - et à représenter, le cas échéant, la Commune dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audiences.*

PROJET D'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement du transport scolaire entre la Commune et le Département prévoyant l'éventualité d'une modification de la prise en charge du circuit par le Département.

CONVENTION SAEM MAURIENNE EXPANSION / COMMUNE – ANNEE 2010

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec Maurienne Expansion dont la contribution s'élève à 2 261,00 Euros pour l'année 2010.

DEMANDE DE REPORT D'ECHEANCE POUR RENOUVEAU LES KARELLIS

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de RENOUVEAU Vacances concernant l'établissement Porte Brune des Karellis pour un report du paiement des baux à la Commune durant les 3 prochaines années. Le Conseil Municipal, après avoir manifesté quelques inquiétudes sur le devenir de l'établissement (association concessionnaire), décide à l'unanimité d'accorder ce report d'échéances.

PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DES SENTIERS TOURISTIQUES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier de Monsieur BLACHON, directeur de la station, concernant l'impossibilité au Conseil Supérieur des Karellis de participer à l'intégralité de l'entretien des sentiers touristiques. Le Conseil Municipal, considérant l'image positive donnée par la Commune pour l'entretien des 24 kilomètres de sentiers de randonnée, décide de prendre à sa charge la partie payée par le Conseil Supérieur des KARELLIS pour un montant de 6 116 Euros H.T.

PROGRAMME 2010 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET/OU DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, parcelles 21; 31 ; 35 ; 36 ; 38 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2010.

La nature des travaux est la suivante : Nettoyement / Dépressage, intervention sylvicole en futaie jardinée.

Le montant estimatif des travaux est 50 310,00 Euros H.T.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ Dépenses subventionnables DD = 10 710,00 € ; PC = 39 600, 00 €

** Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 15 093,00 Euros*

** Montant total des subventions 15 093,00 Euros*

**Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés 35 217,00 Euros H.T*

⇒ La somme totale à la charge de la commune s'élève à 35 217, 00 Euros H.T.
(autofinancement + travaux non subventionnables).

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

+ *Approuve le plan de financement présenté,*

+ *Sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Général pour la réalisation des travaux subventionnables*

ADHESION AU CONTRAT DES STATIONS MOYENNES AU TITRE DES SITES ISOLES POUR LA PERIODE 2010/2013

Monsieur Michel BOUVARD ayant fait part de la possibilité pour les Karellis de bénéficier d'aides au titre des sites isolés dans le cadre du contrat stations moyennes, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à saisir le Département pour l'élaboration de ce contrat pour la période 2010/2013.

DEMANDE DE RECLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME DES KARELLIS EN CATEGORIE 3 ETOILES

Monsieur le Maire expose que pour obtenir la dénomination de commune touristique, il faut que l'office du tourisme soit classé. Le Conseil Municipal, considérant les avantages à être classé commune touristique, charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches pour obtenir le reclassement de l'office du tourisme en catégorie 3 étoiles.

AFFAIRES DIVERSES

Extension d'un volet social pour l'Association Cantonale d'Animation du canton de Saint Jean de Maurienne :

Madame Sophie VERNEY présente au Conseil Municipal la demande de l'ACA pour un projet d'extension en centre social et souhaite qu'un membre du Conseil Municipal représente la Commune dans ce projet. Le Conseil Municipal décide de surseoir à cette demande en attente de plus de précisions.

150^e anniversaire de l'union de la Savoie à la France :

Le Conseil Municipal entend Madame Sophie VERNEY présenter les festivités du 150^e anniversaire et la demande de l'Association Cantonale d'Animation de verser une subvention exceptionnelle pour cette manifestation. La Commune refuse de verser cette subvention.

Montricher-Albanne, le 01/04/2010.

*Le Maire,
J. VERNEY*